

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2026

22 septembre 2026, en visioconférence

Présence	Club ou organisme	Droit de vote
Gilles Arsenault	Centre de ski de fond Petit-Saguenay (La vallée blanche)	1
Jennifer Aubret	Candidate pour un poste au conseil	0
Ariane Beauchesne	Conseil SFQ, indépendant	Ind.
Paule Bertrand	Corporation des courses de ski de fond de Québec	1
Gilbert Bissonnette	Club Castor-Kanik	1
Rémi Brière	Club Fondeurs-Laurentides	0
Jean Brisson	Chelsea Nordiq	1
Claude Alexandre Carpentier	Permanence SFQ, indépendant	Ind.
Mario Champigny	Conseil SFQ, indépendant	Ind.
Daniel Charbonneau	Candidat pour un poste au conseil	0
Julie Charest	Club de ski de fond Montériski	1
Nathalie Chevette	Permanence SFQ, indépendant	Ind.
Ariane Cloutier	Ski Pontiac	1
Philippe Courchesne-Trudel	Club Défi	1
David De Grandpré	Club de ski de fond du parc du Mont-Orford	1
Simon DeBlois	Permanence SFQ, indépendant	Ind.
Clodie Desbiens	Amos Nordik (club compétition Amos)	1
Francis Dextraze	Club de ski de fond Montériski	0
Chantal Gobeil	Club de plein air les aventuriers	1
Éric Gosselin	Mouski Nordique	1
Sandra Houde	Club nordique Mont-Sainte-Anne	1
Antoine Kingsbury	Permanence SFQ, indépendant	Ind.
Louis Lamarre	Conseil SFQ, Traversée des Laurentides	1
Dominique Lapointe	Conseil SFQ, Skibec Nordique	0
Philippe Lebel	Gatineau Loppet	1
Xavier Lefebvre	Conseil SFQ, Club nordique Mont-Sainte-Anne	0
Bonin Makilandi	Candidat pour un poste au conseil	0
Isabelle Maltais	Association des sportifs d'Albanel	1
Caroline Massicotte	Mauriski	1



Stéphane Mélançon	Ski de fond Montréal	1
Philippe Ouimet	Club Tremblant Nordique	1
Patrice Petelle	Conseil SFQ, Club de ski de fond Montériski	1
Charles-Olivier Saint-Jean	Conseil SFQ, indépendant	Ind.
Maurice Samm	Chelsea Nordiq	0
Dang Thanh Bui	Club Fondeurs-Laurentides	1
Nombre de membres associatifs présents		20

Le déroulement technique de la visioconférence est assuré par la firme Coop WebTV.

1. Ouverture de l'assemblée

En tant que président du conseil d'administration de Ski de fond Québec, Patrice Petelle (Club de ski de fond Montériski) a le pouvoir de nommer une personne pour agir en tant que président d'assemblée. Il nomme Charles-Olivier Saint-Jean (Indépendant) comme président d'assemblée, secondé par Louis Lamarre (Traversée des Laurentides). Charles-Olivier Saint-Jean accepte la fonction.

L'assemblée est ouverte à 19 h 35 par Charles-Olivier Saint-Jean (Indépendant).

2. Vérification de la régularité de la convocation

Le président d'assemblée Charles-Olivier Saint-Jean (Indépendant) relate la publication de la convocation. La première convocation a été diffusée le 25 juin 2026, dans les réseaux sociaux, sur notre site internet et par courriel envoyé à la présidence des clubs, annonçant la date de l'assemblée générale annuelle 2026, soit le mardi 22 septembre 2026, en visioconférence. Des rappels ont suivi, les 10 juillet 2026, 1^{er}, 14 et 16 septembre dans les réseaux sociaux, sur notre site internet et par courriel à la présidence des clubs.

Le délai minimal de 21 jours a été respecté. La documentation a été accessible en ligne au fur et à mesure qu'ils étaient disponibles dans les meilleurs délais. La régularité de la convocation est constatée et conforme aux règlements généraux.

3. Vérification du quorum

Le président d'assemblée Charles-Olivier Saint-Jean (Indépendant) vérifie, constate et confirme qu'il y a quorum. Selon l'article 30 de nos Règlements généraux, le quorum doit être composé



d'un minimum de 10 membres associatifs présents : 20 membres associatifs sont présents. L'Assemblée générale annuelle est donc valide.

4. Élection d'un.e président.e d'assemblée

Le président d'assemblée a été nommé au point 1.

5. Élection d'un.e secrétaire d'assemblée

Le président d'assemblée Charles-Olivier Saint-Jean (Indépendant) propose de nommer Nathalie Chevrette (SFQ) comme secrétaire d'assemblée, secondé par Dominique Lapointe (Skibec Nordique). Nathalie Chevrette accepte la fonction.

La proposition est adoptée, sans opposition.

6. Adoption de l'ordre du jour

Le président d'assemblée fait la lecture de l'ordre du jour fermé (c'est-à-dire qu'il ne peut pas être modifié par l'assemblée), établi par le conseil d'administration.

Il est proposé par Stéphane Mélançon (Ski de fond Montréal) et appuyé par Dominique Lapointe (Skibec Nordique) d'adopter l'ordre du jour proposé.

La proposition est adoptée, sans opposition.

Il est demandé par Stéphane Mélançon (Ski de fond Montréal) qu'il y ait, si possible, une modification aux règlements généraux afin d'ajouter qu'il soit planifié, à un moment durant l'année, une rencontre avec les clubs afin d'échanger sur les enjeux et la vision de la fédération. Charles-Olivier Saint-Jean (Indépendant) soumettra cette question au conseil d'administration pour qu'elle soit délibérée.

7. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2025

Le président d'assemblée Charles-Olivier Saint-Jean (Indépendant) rappelle aux membres présents que le procès-verbal de l'AGA 2025 est disponible depuis environ 50 semaines sur le site internet de Ski de fond Québec. Il demande aux membres qui étaient présents à l'AGA 2025 s'ils ont des commentaires à formuler ou des modifications à proposer. Aucune modification ou correction n'est proposée.



Il est proposé par Philippe Lebel (Gatineau Loppet) et appuyé par Patrice Petelle (Club de ski de fond Montériski) d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2025, tel que déposé.

La proposition est adoptée, sans opposition.

8. Présentation du sommaire des états financiers au 31 mai 2026

Louis Lamarre (Traversée des Laurentides), trésorier du conseil d'administration de Ski de fond Québec, présente le résumé du rapport de vérification au 31 mai 2026, tel que préparé par les vérificateurs Amyot Gélinas et entériné par le conseil d'administration, le 15 septembre 2026. Les états financiers finaux sont publiés sur le site internet.

Il résume les grandes lignes des produits et des charges et explique les variations les plus importantes. Le bilan financier de l'année 2025-2026 se termine avec un déficit comptable de 39 674\$. Le déficit n'est pas une perte réelle, mais répond à une technicalité comptable concernant les subventions du PSDPS. Ski de fond Québec demeure en excellente santé financière. Le rapport de constatation ne présente aucun élément significatif.

Aucun commentaire ni question ne sont exprimés.

9. Nomination du vérificateur externe

Le président d'assemblée Charles-Olivier Saint-Jean (Indépendant) informe les membres que le mandat de trois ans de la firme Amyot Gélinas est terminé. Les membres présents peuvent proposer ou suggérer un vérificateur externe pour la fédération. Claude Alexandre Carpentier (SFQ) explique l'offre reçue de la firme Amyot Gélinas pour une période de 3 ans. Elle a été reçue en cours de journée et montre une hausse des coûts. Il informe qu'il a consulté d'autres fédérations de même taille que Ski de fond Québec et que l'offre reçue est concurrentielle pour ce type de service.

Il est proposé par Gilbert Bissonnette (Club Castor-Kanik) de renouveler le mandat avec la firme Amyot Gélinas pour un terme de 2 ans, secondé par Gilles Arsenault (Centre de ski de fond Petit-Saguenay).

La proposition est adoptée, sans opposition.

10. Élection des membres au conseil d'administration de SFQ

Le président d'assemblée Charles-Olivier Saint-Jean (Indépendant) présente les membres du conseil d'administration restants et sortants. Les membres restants sont Mario Champigny,

**SKI DE FOND QUÉBEC**

skidefondquebec.ca

Maison du loisir et du sport du Québec 7665 Lacordaire Montréal H1S 2A7 450.744.0858
COMPÉTITION LOISIR PLEIN AIR RÉSEAU NATIONAL DE SENTIERS SPORT D'ÉLITE

Ariane Beauchesne et Charles-Olivier Saint-Jean. Les membres sortants sont Patrice Petelle, Louis Lamarre et Dominique Lapointe. Le représentant des athlètes, Xavier Lefebvre, a été élu par acclamation pour une autre année.

Le président d'assemblée explique le processus d'élection des membres au conseil prévu aux Règlements généraux :

- L'appel de candidatures s'est terminé le 19 juillet 2026;
- 5 candidatures ont été reçues, dont 3 complètes et 2 incomplètes, mais ces deux dernières se sont régularisées;
- Le comité de mise en candidatures a analysé toutes les candidatures reçues et les a toutes validées;
- Une candidate, Patricia Johnsson, s'est désistée récemment. Il y aura 4 candidat.e.s en lice et ils auront 5 minutes pour se présenter.

Les Règlements généraux prévoient qu'une élection est requise quand le nombre de candidatures valides dépasse le nombre de postes à combler. Les élections sont donc requises cette année pour les trois mandats de deux ans à pourvoir.

Élection d'un président d'élection et de deux scrutateurs/trices

Les articles 40 et 45 des Règlements généraux prévoient que le président d'assemblée voit à la désignation d'un président d'élection et de deux scrutateurs.trices pour le processus électoral.

Il est proposé par Patrice Petelle (Club de ski de fond Montériski) et appuyé par Dominique Lapointe (Skibec Nordique) de nommer Rémi Brière (Club Fondateurs-Laurentides) comme président d'élection et celui-ci accepte le mandat.

Le président d'assemblée Charles-Olivier Saint-Jean (Indépendant) suggère, comme il est coutume que Nathalie Chevrete (SFQ) et Gabriel Cotnoir (Coop WebTV) soient scrutatrice et scrutateur. Il est proposé par Charles-Olivier Saint-Jean (Indépendant) et appuyé par Dominique Lapointe (Skibec Nordique) de nommer Nathalie Chevrete (SFQ) comme scrutatrice et Gabriel Gotnoir (Coop WebTV) comme scrutateur et ceux-ci acceptent le mandat.

Les propositions sont adoptées, sans opposition.



La période d'élection est ouverte

Le président d'élection Rémi Brière (Club Fondeurs-Laurentides) ouvre la période d'élection des membres au conseil d'administration. Le processus de vote est supervisé par la firme Coop WebTV.

Les dispositions d'élection sont présentées, conformément aux articles 19, 23 ou 32 des Règlements généraux et du mode de scrutin.

Chaque candidat.e dispose de cinq minutes pour se présenter à l'assemblée. À tour de rôle et selon un tirage au sort électronique fait en direct, les quatre candidats.e.s livrent leur présentation.

Gabriel Cotnoir (Coop WebTV) explique la disposition d'élection. Les membres votants recevront un lien à cliquer en message privé dans le clavardage, faire ses trois choix et transmettre son vote. Cette procédure simplifiée évite l'envoi de courriels et les problèmes de transmission et de non-réception.

Après la dernière présentation, le président d'élection demande l'envoi du lien aux membres votants pour procéder au vote. Le président d'élection demande si tous ont exercé leur droit; il déclare la fermeture des votes et va au dépouillage du scrutin.

Durant ce temps d'attente, Charles-Olivier Saint-Jean informe que ce jeudi 24 septembre 2026 se tiendra la plénière. Ariane Beauchesne informe du déroulement et des sujets qui y seront traités.

Résultats de l'élection

Le président d'élection Rémi Brière (Club Fondeurs-Laurentides) confirme les résultats, au premier tour de scrutin :

- Daniel Charbonneau est élu administrateur;
- Jennifer Aubret est élue administratrice;

Pour le 3^e poste, il y a ex aequo entre Louis Lamarre et Bonin Makilandi.

L'article 45.h des Règlements généraux stipule que si plusieurs candidats cumulent un nombre égal de votes parmi les plus grands nombres de votes du tour et que ce nombre de candidats est supérieur au nombre de postes à combler, ces candidats ne sont pas élus, mais sont les seuls à passer au tour de vote suivant. Un deuxième tour de scrutin est donc effectué.



Le président d'élection précise le processus de vote du 2^e tour et un 2^e lien de vote est envoyé.

Le président d'élection Rémi Brière (Club Fondateurs-Laurentides) confirme les résultats, au deuxième tour de scrutin :

- Bonin Makilandi est élu administrateur.

À la suite du dévoilement du vote et du 2^e tour de scrutin concernant l'égalité, le président d'élection déclare élu comme administrateur pour un mandat de deux ans à Ski de fond Québec :

- Jennifer Aubret;
- Bonin Makilandi;
- Daniel Charbonneau;
- Xavier Lefebvre a été élu par acclamation représentant des athlètes pour un mandat d'un an, pour une deuxième année.

Le président félicite les élu.e.s et remercie Louis Lamarre pour sa mise en candidature.

Il est proposé par Stéphane Mélançon (Ski de fond Montréal) et appuyé par Patrice Petelle (Club de ski de fond Montériski) d'accepter la destruction des bulletins de vote.

11. Levée de l'assemblée

Le président d'assemblée Charles-Olivier Saint-Jean (Indépendant) remercie les administrateurs en poste, les membres présents pour leur participation à la démocratie de la fédération ainsi qu'à la collaboration de la firme Coop WebTV.

Il est proposé par Ariane Beauchesne et secondé par Dominique Lapointe (Skibec Nordique) de lever l'assemblée générale annuelle à 21 h 00.

13 octobre 2026

Date

Nathalie Chevette

Nathalie Chevette, secrétaire d'assemblée



SKI DE FOND QUÉBEC

skidefondquebec.ca

Maison du loisir et du sport du Québec 7665 Lacordaire Montréal H1S 2A7 450.744.0858
COMPÉTITION LOISIR PLEIN AIR RÉSEAU NATIONAL DE SENTIERS SPORT D'ÉLITE